



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE
BLAINVILLE TENUE LE 18 MAI 2023 À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL
DE VILLE DE LORRAINE

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Comtois, président
Monsieur Christian Charron, vice-président
Madame Christine Beaudette, déléguée
Monsieur Eric Westram, délégué
Monsieur Patrick Archambault, représentant
Monsieur Michel Milette, représentant
Madame Lori Doucet, représentante
Madame Carla Brown, représentante

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur André Lapointe, coordonnateur du comité de gestion
Monsieur Francis Lanouette, directeur
Monsieur Éric Fournier, directeur adjoint
Monsieur Luc Larocque, assistant directeur
Me Sandra De Cicco, secrétaire corporative

Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée conformément à l'entente intermunicipale.

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE

2023-05-063

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PROCÉDER à l'ouverture de l'assemblée, il est **9 h.**

L'assemblée est suspendue et reprend à **9 h 25.**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-05-064

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié séance tenante pour ajouter trois (3) points sous Affaires nouvelles :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;



No de résolution
ou annotation

3. Secrétariat corporatif;
 - 3.1 APPROBATION – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 avril 2023;
4. Direction générale;
 - 4.1 DÉPÔT – Bilan annuel 2022
 - 4.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – Contrat du directeur adjoint
 - 4.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – Demande de subvention – Soutien à la modernisation des CU 9-1-1 et des CSAU admissibles en vue du passage au 9-1-1 de prochaine génération
 - 4.4 RATIFICATION DE SIGNATURE – Entente – Ministère de la Sécurité publique – Accès aux renseignements et aux documents nécessaires à la mise en œuvre de la Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale
 - 4.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – Appui au comité de candidature de Blainville – Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026
5. Technologies;
6. Ressources humaines;
 - 6.1 DÉPÔT – Liste des employés embauchés – Avril 2023
 - 6.2 PROMOTION – Poste permanent de lieutenant-détective – M. Evan Spicer Soucy, matricule 217
 - 6.3 PROMOTION – Poste permanent de sergent-détective – M. Julien Steben Roman, matricule 220
 - 6.4 CHANGEMENT DE STATUT – Préposée aux télécommunications 12 heures – Mme Alexandra Méroz
 - 6.5 DÉMISSION – Analyste-Stratégie proactive – M. Antoine Héroux
 - 6.6 AUTORISATION DE SIGNATURE – Entente – Refonte du Programme des entrées ciblées à L'ÉNPQ 2023-2024
7. Finances;
 - 7.1 DÉPÔT – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
 - 7.2 DÉPÔT – Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Avril 2023;
 - 7.3 AUTORISATION – Affectation au Fonds de roulement – Dépenses relatives au montage et démontage de véhicules pour l'année 2023
8. Régime de retraite;
9. Comité de gestion;
10. Affaires juridiques;
11. Avis de motion ou adoption de règlements;
12. Affaires nouvelles;
 - 12.1 DÉMISSION – Me Sandra De Cicco, directrice de service – Affaires corporatives
 - 12.2 MOTION DE REMERCIEMENT – Me Sandra De Cicco, directrice de service – Affaires corporatives



No de résolution
ou annotation

**12.3 MOTION DE FÉLICITATIONS – M. Francis Lanouette, directeur –
Médaille de l'Ordre du mérite des corps policiers**

13. Période de questions;

14. Clôture et levée de l'assemblée.

3. SECRETARIAT CORPORATIF

3.1

2023-05-065

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 20 AVRIL
2023**

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 avril 2023 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

ATTENDU QUE ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

ATTENDU QU'une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 20 avril 2023 soit approuvé tel que rédigé;

QUE conformément à l'article 12 du Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, la secrétaire corporative est dispensée d'en faire lecture.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1

2023-05-066

DÉPÔT – BILAN ANNUEL 2022

Le directeur dépose, auprès des membres du conseil d'administration, le bilan annuel 2022 des activités de la Régie.

4.2

2023-05-067

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DU DIRECTEUR ADJOINT

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie de prolonger le mandat et le contrat de son directeur adjoint, M. Éric Fournier;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE NOMMER Monsieur Éric Fournier à titre de Directeur adjoint de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, et ce, pour une durée de sept (7) ans à compter du 1^{er} janvier 2023;

D'AUTORISER le président ou, en son absence, le vice-président et la secrétaire corporative à procéder à la signature pour et au nom de la Régie, du contrat de travail entre la Régie et Monsieur Éric Fournier, lequel sera effectif rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2023.

4.3

2023-05-068

AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE SUBVENTION – SOUTIEN À LA MODERNISATION DES CU 9-1-1 ET DES CSAU ADMISSIBLES EN VUE DU PASSAGE AU 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de concert avec le ministre de la Sécurité publique (MSP) ont mis en place le Programme d'aide financière au soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 et des centres secondaires d'appels d'urgence;

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des Centres d'urgence 9-1-1 du Québec (Agence 9-1-1) a été désignée par le gouvernement pour administrer le Programme d'aide financière;

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, souhaite présenter une demande d'aide financière conformément au Programme de modernisation des centres d'urgence 9-1-1 et des centres secondaires d'appels d'urgence du Québec en vue de leur passage au 9-1-1 de prochaine génération;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER la demande de soutien financier dans le cadre du Programme;

D'AUTORISER M. Francis Lanouette, directeur, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière au nom de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville.

4.4

2023-05-069

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS ET AUX DOCUMENTS



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

NÉCESSAIRES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI VISANT LA CRÉATION D'UN TRIBUNAL SPÉCIALISÉ EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE ET DE VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU QUE la Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale (ci-après *LCTS*), vise entre autres à rebâtir la confiance des personnes victimes de violence sexuelle ou de violence conjugale envers le système de justice et à ce que les services psychosociaux et judiciaires offerts aux personnes victimes soient intégrés et adaptés;

ATTENDU QUE la *LCTS* vise à ce que soient considérés les besoins particuliers des personnes victimes de violence sexuelle ou de violence conjugale tout au long de leur cheminement, y compris pendant le processus judiciaire et que l'accompagnement des personnes victimes implique des intervenants spécialisés et dédiés;

ATTENDU QUE la mise en œuvre de dispositions législatives et des programmes d'information adressés aux personnes victimes requiert l'accès par les intervenant(e)s sociojudiciaires de liaison (ISL) à des renseignements personnels ainsi qu'à des renseignements confidentiels pouvant notamment être visés par des restrictions d'accès qui sont détenus par le DPCP;

ATTENDU QUE l'article 109 de la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement prévoit qu'un corps de police peut communiquer tout renseignement à un CAVAC reconnu, y compris des renseignements personnels relatifs à la personne victime contenus dans un rapport d'événement ou dans un document s'y rapportant, si ces renseignements sont nécessaires à l'application de cette loi;

ATTENDU QU'il y a lieu, considérant ce qui précède, pour la Régie de consentir à ce que le DPCP permette aux ISL autorisés de consulter les renseignements énumérés à l'entente et relevant de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE RATIFIER la signature, par le directeur, de l'Entente sur l'accès aux renseignements et aux documents nécessaires à la mise en œuvre de la Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale avec le Ministère de la Sécurité publique.

4.5

2023-05-070

AUTORISATION DE SIGNATURE – APPUI AU COMITÉ DE CANDIDATURE DE BLAINVILLE – FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2026

CONSIDÉRANT la volonté d'obtenir la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2026 par la Ville de Blainville en collaboration avec ses partenaires;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un profit commun et d'accroître la fierté des citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

CONSIDÉRANT que cet événement mettra en valeur la culture laurentienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

CONSIDÉRANT l'impact positif d'un tel événement sur les jeunes de Blainville et de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population;

CONSIDÉRANT la capacité de la ville de Blainville et de ses partenaires de présenter cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette

APPUYÉ par le président Jean Comtois et tous les membres du conseil d'administration

et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'APPUYER la candidature de la Ville de Blainville pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026;

DE PARTICIPER à la promotion de la candidature de la Ville de Blainville et aux efforts de mobilisation, si requis.

5. TECHNOLOGIES

Aucun sujet.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1

2023-05-071

DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – AVRIL 2023

Conformément à l'article 2.4 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés embauchés au cours du mois d'avril 2023 est déposée aux membres du conseil d'administration.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-12.

6.2



No de résolution
ou annotation

2023-05-072

PROMOTION – POSTE PERMANENT DE LIEUTENANT-DÉTECTIVE – M. EVAN SPICER SOUCY, MATRICULE 217

CONSIDÉRANT QUE, suite au départ à la retraite du lieutenant-déetective Stéphane Héneault en date du 1^{er} juin 2023, un poste de lieutenant-déetective permanent sera vacant;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la convention collective en vigueur, une procédure d'examens internes a été tenue afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE, suite à cette procédure, M. Evan Spicer Soucy est le premier candidat admissible à la fonction de lieutenant-déetective aux enquêtes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE de la promotion de M. Evan Spicer Soucy au poste de lieutenant-déetective à la Division des enquêtes et ce, à compter du 2 mai 2023.

6.3

2023-05-073

PROMOTION – POSTE PERMANENT DE SERGENT-DÉTECTIVE – M. JULIEN STEBEN ROMAN, MATRICULE 220

CONSIDÉRANT la promotion de M. Evan Spicer Soucy au poste de lieutenant-déetective aux enquêtes et des mouvements de personnel s'y rattachant, un poste de sergent-déetective permanent devient vacant;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la convention collective en vigueur, un concours a été tenu afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE suivant le concours, la priorité d'attribution est en faveur de M. Julien Steben Roman;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE de la promotion de M. Julien Steben Roman au poste de sergent-déetective à la Division des enquêtes et ce, à compter du 22 mai 2023.

6.4

2023-05-074

CHANGEMENT DE STATUT – PRÉPOSÉE AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS 12 HEURES – MME ALEXANDRA MÉROZ



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Mme Sylvie Martel et des mouvements de personnel s'y rattachant, un poste de préposée aux télécommunications est à combler;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la convention collective en vigueur, le poste a été affiché et la priorité d'attribution est en faveur de Mme Alexandra Méroz;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE de l'attribution du poste vacant de préposée aux télécommunications 12 heures à Mme Alexandra Méroz, et ce, rétroactivement en date du 17 avril 2023.

6.5

2023-05-075

DÉMISSION – ANALYSTE-STRATÉGIE PROACTIVE – M. ANTOINE HÉROUX

VU la réception de la lettre de M. Antoine Héroux avisant la Régie de sa démission;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE de la démission de M. Antoine Héroux, datée du 8 mai 2023 (démission effective le 23 mai 2023);

Le conseil et la direction remercient M. Héroux pour ses services au sein de la communauté et lui transmettent leurs meilleurs vœux dans le cadre de ses nouveaux défis professionnels.

6.6

2023-06-076

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE – REFONTE DU PROGRAMME DES ENTRÉES CIBLÉES À L'ÉNPQ 2023-2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu du premier alinéa de l'article 10 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1, ci-après la « *Loi* »), l'École a pour mission, en tant que lieu privilégié de réflexion et d'intégration des activités relatives à la formation policière, d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence de cette dernière;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 10 de la *Loi sur la police*, l'École a l'exclusivité de la formation initiale du personnel policier permettant d'accéder aux pratiques de patrouille-gendarmerie;

CONSIDÉRANT QUE l'ÉCOLE forme annuellement 972 aspirants policiers répartis dans 9 cohortes de 108 candidats;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation policière désire accélérer son processus d'embauche pour répondre à un besoin d'embauche au cours de la prochaine année;

CONSIDÉRANT QU'exceptionnellement, l'organisation policière désire pouvoir cibler des candidats qui correspondent au profil recherché afin de les intégrer en priorité à une cohorte;

CONSIDÉRANT QUE l'École est en mesure d'offrir aux organisations policières du Québec des places réservées pour des candidats ciblés pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE la répartition des places sera confirmée à la suite de la réception de toutes les ententes signées par les organisations désirant participer au programme pour 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE l'École s'assure que les candidats ciblés détiennent un Diplôme d'études collégiales en techniques policières (DEC) et respectent toutes les conditions d'admission du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG) et les inscrit prioritairement, en fonction de ses disponibilités, sur une cohorte du PFIPG;

CONSIDÉRANT QUE le retard accumulé pendant la pandémie sera entièrement repris sur l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE les Parties désirent confirmer leur entente par écrit.

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westarm
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur à signer, pour et au nom de la Régie, l'entente avec l'École nationale de police du Québec concernant les entrées ciblées pour l'année scolaire 2023-2024.

7. FINANCES

7.1

2023-05-077

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.



No de résolution
ou annotation

7.2

2023-05-078

DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – AVRIL 2023

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois d'avril 2023 totalisant un montant de 1 162 802,20 \$.

7.3

2023-05-079

AUTORISATION – AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT – DÉPENSES RELATIVES AU MONTAGE ET DÉMONTAGE DE VÉHICULES POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT l'utilisation, par la Régie, de son Fonds de roulement pour fins d'acquisitions en immobilisations, principalement des véhicules à usage policier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre que les dépenses de montage et démontage reliées à ces immobilisations soient également financées à même le Fonds de roulement pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER le financement des dépenses de montage et démontage des véhicules policiers pour l'année 2023 via le fonds de roulement;

D'AFFECTER à cet effet un montant maximal de 90 000 \$ au Fonds de roulement, conformément aux dispositions du Règlement no 10. La durée du remboursement se fera 5 versements égaux à compter de 2024, pour une période de 5 ans (2024-2028).

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-13.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Aucun sujet.

9. COMITÉ DE GESTION

Aucun sujet.

10. AFFAIRES JURIDIQUES



No de résolution
ou annotation

Aucun sujet.

11. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS

11.1

Aucun sujet.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1

2023-05-080

DÉMISSION – ME SANDRA DE CICCO, DIRECTRICE DE SERVICE – AFFAIRES CORPORATIVES

VU la réception de la lettre de Me Sandra De Cicco avisant la Régie de sa démission;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE de la démission de Me Sandra De Cicco, directrice de service – Affaires corporatives, datée du 12 mai 2023 (démission effective le 9 juin 2023).

12.2

2023-05-081

MOTION DE REMERCIEMENT – ME SANDRA DE CICCO, DIRECTRICE DE SERVICE – AFFAIRES CORPORATIVES

VU le départ annoncé de Me Sandra De Cicco, effectif le 9 juin prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par le président Jean Comtois et tous les membres du conseil d'administration
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE REMERCIER Me Sandra De Cicco pour son dévouement et son professionnalisme démontrés dans l'exercice de ses fonctions au cours de ses vingt (20) ans de service à la Régie.

Le conseil et la direction remercient Me De Cicco pour toutes ses années de loyaux services au sein de la communauté et lui transmettent leurs meilleurs vœux dans le cadre de ses nouveaux défis professionnels.

12.3



No de résolution
ou annotation

2023-05-082

**MOTION DE FÉLICITATIONS – M. FRANCIS LANOUILLE, DIRECTEUR – MÉDAILLE
DE L'ORDRE DU MÉRITE DES CORPS POLICIERS**

CONSIDÉRANT la remise à M. Francis Lanouette de la médaille officielle de l'Ordre du mérite des corps policiers décerné par Son Excellence la très honorable gouverneure générale du Canada;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par le président Jean Comtois et tous les membres du conseil d'administration
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE FÉLICITER M. Lanouette pour cette prestigieuse décoration.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-05-083

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'assemblée soit levée, il est **9 h 34**.


Monsieur Jean Comtois
Président


Me Sandra De Cicco
Secrétaire corporative

**RÉGIE DE POLICE
THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL
PAR 
CE 16/06 2023**